



Association Seignosse Océan

Association des résidents de Seignosse Océan

Le 3 décembre 2016

**Mr Marmande Jean, Commissaire enquêteur
31, Rue du Cdt l' Herminier, 40130 Capbreton**

Objet : Seignosse. Enquête publique. Déclassement d'une partie du domaine public communal-Aire de stationnement des Bourdaines.

Référence: visite en Mairie du 29 novembre 2016 et inscription au registre de l'enquête.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans la suite de notre visite ci dessus référée et dans le cadre de l'enquête publique citée en objet, l'association "Seignosse Océan" (association locale d'usagers) vous demande de bien vouloir faire figurer au dossier les éléments suivants:

1. Opportunité de la construction envisagée

La plage des Bourdaines est sans nul doute idéalement placée pour valoriser la pratique du surf au cœur de la Station.

"Lou Surfou" est un club ancien et précurseur du surf en France. Sont notamment issues de ses rangs des figures historiques de ce sport comme J.L. Poupinel, S. St Jean.... Ce club aux nombreux adhérents ne dispose pas (plus) de local à proximité de l'océan.

"Lou Surfou" répond aux exigences de la loi 1901. Il est affilié à la fédération Française de Surf et exerce ses activités dans un but non lucratif: tous les dirigeants sont, sauf erreur, purement bénévoles.

Pour les raisons évoquées ci dessus, l'association Seignosse océan estime logique que "Lou Surfou" dispose d'un local proche de l'océan.

2. Opportunité du lieu choisi, objet de l'enquête publique:

Cet emplacement est mal choisi pour au moins 3 raisons :

- La construction est prévue juste à l'arrivée de l'Avenue des Bourdaines où tous les véhicules arrivent en provenance de l' Avenue Chambrelent ou des arènes souvent beaucoup trop vite et à proximité de l'entrée très étroite du parking des Bourdaines alors que l'emplacement d'un local destiné à des surfeurs implique de nombreux piétons avec du matériel. Cette avenue n'est pas sécurisée pour les cyclistes et les piétons. Notre association réclame des travaux simples de sécurisation depuis des années.
- De nombreuses maisons d'habitation se trouvent à proximité immédiate de l'endroit choisi, ce qui entraînera forcément pour elles, de nouvelles et nombreuses nuisances.
- L'investissement financier prévu pour la construction, dans un contexte budgétaire rappelons le, très contraint pour la commune, n'est pas négligeable (45 000 euros). Les charges d'entretien courant ne sont par ailleurs pas connues (eau, électricité).



Association Seignosse Océan

Association des résidents de Seignosse Océan

3. Des solutions sans doute plus consensuelles sont possibles aux Bourdaines

- Il serait, sans doute, intéressant d'étudier, en relation avec le Sivom qui utilise une partie de la surface, un local situé à coté des arènes, où la place ne manque pas et avec moins de nuisance pour les riverains. D'autant qu'il y a un accès direct vers la plage depuis les arènes...
- Il serait sans doute intéressant également, et moins coûteux, d'utiliser au profit de "Lou surfou", la partie Nord de l'édifice inutilisé de l'ancien club house des tennis qui abrite la radio FM 90.3 dans sa partie Sud:
 - ce local existe, il n'implique donc pas de grosses dépenses,
 - il est situé à proximité immédiate de l'entrée Nord du Parking des Bourdaines et d'un accès à la plage.
 - il est en très bon état,
 - sa surface est adaptée,
 - il dispose de l'eau et de l'électricité
 - il est accessible par l'impasse des Bourdaines sans passer par le grand parking,
 - Il est inutilisé depuis des années
 - Son affectation à un club actif permettrait, également comme le souhaite la Mairie, de maintenir une activité permanente à cet endroit.

La municipalité a sans doute d'autres projets pour cet endroit pour en avoir refusé l'affectation à ce club, mais l'expérience des lieux aidant, on peut raisonnablement penser que la viabilité d'un commerce à cet endroit précis n'est pas forcément "gagnée".

En conclusion:

L'association Seignosse Océan est très favorable à l'affectation, par la Mairie, d'un local aux Bourdaines au profit de l'association sportive locale "Lou Surfou".

Elle estime cependant que l'emplacement choisi présente de réels et sérieux inconvénients. Elle propose que soient étudiées, dans les meilleurs délais, des solutions sans aucun doute plus consensuelles telles qu'évoquées au paragraphe 3 ci-dessus.

Soyez assuré, Monsieur le Commissaire enquêteur, de toute notre considération.

Pour l'association Seignosse Océan
Le Président: Pierre Frenot